Province de LIEGE Arrondissement de WAREMME

C.C.P.: 000-0025082-56 BELFIUS: 091-000444209

Tél.: 04/259.92.50

Fax: 04/259.41.14

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

Rue Albert 1er, 16

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 JUILLET 2018

<u>Présents</u>: M. Francis DEJON, Bourgmestre – Président ;

Mme et MM. Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, Jean-Michel ROUFFART, Lucien VAN DE WIJNGAERT, Pierre BRICTEUX, Echevins ;

M. Jean-François WANTEN, Président du CPAS et Conseiller communal;

Mmes et MM. Louis FOSSOUL, Ludivine ALFIERI, Hélène KINNEN, Guy GIGNEZ, Christine BRONZINI, Marie-Eve HAIDON, Pol LEMESTRE, Roland LEJEUNE, Olivier SALMON, Thierry BELTRAN MEJIDO, Conseillers communaux;

Mme Catherine DAEMS, Directrice générale.

Excusés: M. L. FOSSOUL.

_

SEANCE PUBLIQUE

1. RENOWATT – Adhésion à la centrale d'achat – Convention. Adoption.

Monsieur le Bourgmestre indique que la majorité considère que l'adhésion à cette centrale d'achat est très intéressante pour la commune, notamment en matière d'économies d'énergie.

Monsieur LEMESTRE demande quelle est la durée du contrat.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il y a différentes étapes et que la commune n'est pas liée si elle s'aperçoit qu'elle n'a pas d'intérêt.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la manifestation d'intérêt à participer au projet RenoWatt (structure dédiée à la rénovation énergétique de bâtiments publics) du 23/01/2017 du Collège communal adressée au GRE-Liège ;

Vu le courrier du 14/06/2018 de RenoWatt proposant à la Commune de signer une convention de collaboration permettant de faire partie des premiers marchés qui seront lancés à la fin du mois de décembre 2018 ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat RenoWatt jointe à la présente délibération ;

A l'unanimité:

ADOPTE la convention d'adhésion à la centrale d'achat Renowatt annexée à la présente délibération.

La présente décision sera transmise à Monsieur Clément POULAIN, RenoWatt – Liège Airport Business Park – Renowatt – Rue de l'aéroport, 58 – 4460 GRACE-HOLLOGNE.

Monsieur BELTRAN souhaite qu'on justifie le huis-clos pour le point qui suit.

Monsieur le Bourgmestre explique que le huis-clos se justifie par le fait que le conseil va très probablement être amené à parler de personnes, notamment en ce qui concerne les membres du CA de l'Union.

Monsieur BELTRAN signale que Monsieur le Bourgmestre évoque les statuts de l'Union mais que tout le monde ne les possède pas.

<u>Monsieur le Bourgmestre</u> indique que pour ce qui est du huis-clos, tous les conseillers sont censés être au courant du ROI du Conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre-Président clôt la séance à 21h00.

Par le C	onseil;
La Directrice générale,	Le Bourgmestre,
Catherine DAEMS.	Francis DEJON.